



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNICATION RELATIVE AUX GELS HYDRO-ALCOOLIQUES :

A) Définition :

Les gels et solutions hydro-alcooliques sont des solutions aseptisantes cutanées. Ils sont employés afin d'assurer l'hygiène des mains. Ils agissent par contact direct et mécanique et s'utilisent sans eau.

Les gels et solutions hydro-alcooliques, qui sont classés dans la catégorie des biocides, ont des propriétés [bactéricides](#), [virucides](#) et [fongicides](#), sans [effet nettoyant](#). Ils **doivent être appliqués sur des mains sèches et non souillées**.

Une **date limite d'utilisation** doit être indiquée sur les flacons par le fabricant qui garantit l'efficacité du produit jusqu'à cette date.

B) Encadrement des prix :

Le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a prévu un encadrement des prix **pour la vente au détail et en gros des gels et solutions hydro-alcooliques** :

Prix de vente <u>au détail</u> maximum, toutes taxes comprises (TTC), des gels hydro-alcooliques	
50 ml ou moins	35,17 € TTC par litre, soit un prix unitaire par flacon de 50 ml maximum de 1,76 € TTC
Plus de 50 ml, jusqu'à 100 ml inclus	26,38 € TTC par litre, soit un prix unitaire par flacon de 100 ml maximum de 2,64 € TTC
Plus de 100 ml, jusqu'à 300 ml inclus	14,68 € TTC par litre, soit un prix unitaire par flacon de 300 ml maximum de 4,40 € TTC
Plus de 300 ml	13,19 € TTC par litre, soit un prix unitaire par flacon d'un litre maximum de 13,19 € TTC

Direction départementale de la protection des populations - Cité administrative - bât. P1 - 45, rue Sainte Catherine - C.S. n° 84303 - 54043 NANCY cedex

ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Standard : 03 57.29.16.20 – Télécopie : 03 57.29.16.60

www.economie.gouv.fr

Les prix de la vente en gros, destinée à la revente des produits, ne peuvent excéder les prix HT du tableau ci-dessous :

Prix de vente en gros maximum, hors taxe (HT), des gels hydro-alcooliques	
50 ml ou moins	30 € HT par litre
Plus de 50 ml, jusqu'à 100 ml inclus	20 € HT par litre
Plus de 100 ml, jusqu'à 300 ml inclus	10 € HT par litre
Plus de 300 ml	8 € HT par litre

Exceptions :

Conditionnements particuliers :

Les prix de vente maximum mentionnés dans les deux tableaux ci-dessus se voient appliquer un coefficient de majoration de 1,3 :

1° Lorsque les produits sont conditionnés dans des contenants qui, d'une part, correspondent à un volume **supérieur à 300 ml et**, d'autre part, **appartiennent à l'une des catégories suivantes de contenants** comportant des spécificités techniques :

- les flacons pour distributeurs dotés d'un mécanisme de poussoir à coude ;
- les cartouches ou recharges destinées à des boîtiers de distribution manuels dotés d'un bouton poussoir ;
- les cartouches ou recharges destinées à des boîtiers de distribution sans contact.

2° Lorsque les produits sont conditionnés dans des sachets unidoses correspondant à un volume inférieur à 5 ml.

Produits fabriqués par les pharmacies :

Pour les produits que les pharmacies d'officine et les pharmacies à usage intérieur peuvent préparer en vertu des dispositions prises par arrêté du ministre chargé de la santé en application de l'article L. 3131-16 du code de la santé publique, les prix de vente maximum mentionnés dans les deux tableaux ci-dessus se voient appliquer, jusqu'au **10 juillet 2020**, un coefficient de majoration de :

Direction départementale de la protection des populations - Cité administrative - bât. P1 - 45, rue Sainte Catherine - C.S. n° 84303 - 54043 NANCY cedex

ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Standard : 03 57.29.16.20 – Télécopie : 03 57.29.16.60

www.economie.gouv.fr

- 1,5 pour les contenants de 300 ml ou moins ;
- 1,3 pour les contenants de plus de 300 ml.

C) Pratiques commerciales trompeuses :

Au-delà de l'encadrement des prix, les enquêteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), réalisent des contrôles, notamment en ligne, pour lutter contre d'éventuelles pratiques trompeuses, par exemple la vente de produits prétendument « miracles » pour se protéger du coronavirus. Ce type d'infraction relève du délit de tromperie.

D) Situation du marché :

Les prix de vente des gels et solutions hydroalcooliques ont été encadrés dès le 5 mars 2020 pour éviter toute spéculation. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, la vente de ces produits fait l'objet de contrôles réguliers par les enquêteurs de la DGCCRF.

Ainsi, 7000 contrôles ont été réalisés la semaine du 2 mars, dans les commerces « physiques » (pharmacies et grandes et moyennes surfaces), sur tout le territoire national et en ligne. Ils ont permis de constater des ruptures de stocks en gels et solutions hydroalcooliques chez de très nombreux distributeurs. La demande de gels et solutions hydroalcooliques avait été beaucoup plus importante qu'habituellement.

Si aucune inflation massive et généralisée n'a été constatée sur ces produits, des cas spécifiques d'abus ont été identifiés – en particulier sur internet – et la sécurité des produits proposés n'était pas toujours garantie.

Des assouplissements réglementaires ont porté sur la possibilité de produire des solutions hydro-alcooliques suivant différentes « recettes », sur les matières premières à employer ainsi que sur les aspects douaniers, les facilités de mise en relation des producteurs avec les fournisseurs de matières premières et avec les opérateurs désireux de s'approvisionner en produits hydro-alcooliques.

Ils ont permis un relatif apaisement des tensions sur ce marché, sans mettre totalement fin à certaines situations de prix abusifs qui sont cependant beaucoup plus rares à ce jour.

Informations à jour au 28 mai 2020

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)